



SITUATION À L'EST DE LA RDC

La CEEAC ordonne le retrait des forces rwandaises



Des participants au sommet de la CEEAC à Malabo

Réunis le 7 février à Malabo, en Guinée équatoriale, dans le cadre de la sixième session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), les dirigeants de la région ont appelé au retrait des forces rwandaises de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). « Nous, chefs d'Etat et de gouvernement, appelons au retrait immédiat des forces de défense rwandaises du territoire congolais y compris la normalisation de fonctionnement de l'aéroport de Goma en vue de faciliter le retour des membres du Mécanisme de vérification étendu renforcé et du Mécanisme de vérification étendu de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs », ont indiqué les chefs d'Etat de la CEEAC dans une déclaration.

Pages 4,5 et 9

JUSTICE

Le corps judiciaire s'étoffe



Les autorités judiciaires et les auditeurs de justice / Adiac

Plus de 270 auteurs de justice viennent de boucler leur formation à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature, à Brazzaville. Major de la promotion, Dalia Oyontiso a indiqué qu'il s'agit du début d'un long voyage au service de la justice; les impétrants ayant découvert l'ampleur des responsabilités qui leur incombent.

Page 7

DÉPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

Le préfet rappelle ses collaborateurs à l'ordre



Pierre Cébert Iboko Onanga et Dieudonné Bantsimba

Le préfet du département de Brazzaville, Pierre Cébert Iboko Onanga, a fait une communication le 7 février dans laquelle il a rappelé à l'ordre les directeurs départementaux et les chefs de service. « Le préfet est le trait d'union entre l'administration centrale et l'administration de base. Donc, toutes les informations doivent partir de chez vous pour le préfet et du préfet pour vos différents ministères », a-t-il rappelé.

Page 3

SPORT

La Fifa suspend la Fécofoot

La Fédération internationale de football association (Fifa) vient de suspendre la Fédération congolaise de football (Fécofoot) à cause de l'ingérence des tiers dans les affaires de l'organe national chargé de la gestion du sport roi. Dans un communiqué, la Fifa a expliqué que sa décision a été prise de commun accord avec la Confédération africaine de football, après deux missions dépêchées à Brazzaville.

Page 13



Éditorial

Main lourde

Page 2

ÉDITORIAL

Main lourde

Ça y est ! L'issue redoutée du long bras de fer opposant le ministère des Sports et la Fédération congolaise du football s'est finalement conclue la semaine dernière. L'instance nationale du ballon rond écope d'une suspension aux conséquences multiples pour le pays.

Jusqu'à nouvel ordre, la République du Congo, terre de football, logera à mauvaise enseigne. Ni les Diabes rouges, la sélection nationale, ni les clubs locaux d'où émergent les champions de demain, ne seront en mesure d'enfiler le maillot pour taper dans le ballon en Afrique et ailleurs.

Les nombreuses alertes prédisant le pire si les parties rivales congolaises ne revenaient pas à de bons sentiments ont tout simplement été ignorées. Au détriment du sport-roi, un des rares secteurs de la vie nationale qui a la magie de rassembler et surtout de déstresser.

La main lourde de la Fédération internationale de football association, initiatrice de la sentence, à laquelle s'est naturellement associée la Confédération africaine de football, enseignera-t-elle la mesure et l'humilité aux parties concernées ?

La question mérite d'être posée dans la mesure où le sport constitue pour tout un peuple un vecteur de cohésion sociale qui crée du lien, de l'envie, des émotions et pour les jeunes un débouché d'opportunités. Il est évident que ce qui arrive au football congolais aujourd'hui touche en premier la jeunesse qui en est la grande perdante.

Les Dépêches de Brazzaville

Le méga meeting du « Patriarche » interdit

Prévu pour le 9 février au boulevard Alfred-Raoul, le meeting du « Patriarche », un concept animé par Digne Elvis Tsalissan Okombi, a été interdit par une note du préfet de Brazzaville, Pierre Cébert Ibocko-Onanga, évoquant les questions de paix et de sécurité dans la ville.



Digne Elvis Tsalissan-Okombi, coordonnateur du «Patriarche»/Adiac

Alors que le comité d'organisation tenait, le 7 février, une réunion technique avec les présidents des associations venus des neuf arrondissements de Brazzaville pour effectuer la dernière mise au point et évaluer les préparatifs en terme de mobilisation, une note signée du préfet l'a pris de court, interdisant la tenue de l'événement. « Monsieur le coordonnateur général, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 29 janvier 2025, relative à la demande d'organiser une manifestation publique. Cependant, la concomitance de vos deux demandes pour votre manifestation du 9 février 2025, engageant une association et un cartel de partis politiques, m'amène à prendre des mesures conservatoires pour la préservation de la paix dans le département

de Brazzaville. Pour ce faire, je suis au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à ces deux demandes. Je vous prie, monsieur le coordonnateur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées », relève la note du préfet de Brazzaville, Pierre Cébert Ibocko-Onanga.

Rappelons que le meeting du « Patriarche » était initialement prévu pour le 5 février, date à laquelle le président Denis Sassou N'Guesso, pour qui le concept est dédié, accédait pour la première fois à la magistrature suprême. Le rassemblement a été renvoyé au 9 février à l'issue d'un accord avec le Parti congolais du travail qui avait organisé à cette date, son meeting en salle au Palais des congrès.

Firmin Oyé

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lasselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

DÉPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

Le préfet interpelle ses collaborateurs

Le préfet du département de Brazzaville, Pierre Cébert Iboko Onanga, en présence du député maire de la ville, Dieudonné Bantsimba, a fait, le 7 février, une communication à l'endroit des directeurs départementaux et chefs de service à qui il a demandé d'arrêter le désordre.

L'objectif de la rencontre a été de permettre au préfet du département de Brazzaville de faire le point de la pratique administrative de l'année 2024 avant d'orienter celle de l'année en cours en vue d'apporter, tant soit peu, les solutions idoines aux attentes de nombreux usagers de l'administration départementale.

En terme de bilan, Pierre Cébert Iboko Onanga a dénoncé le fait que très peu sont les documents d'expression qui lui ont été adressés par les 74 directeurs départementaux et chefs de service que compte son département. « Sur toute l'année, nous n'avons reçu que 72 rapports sur 296, soit 34,32%. Le préfet est le trait d'union entre l'administration centrale et l'administration de base. Donc, toutes les informations doivent partir de chez vous pour le préfet et du préfet pour vos différents ministères », a-t-il indiqué, d'entrée de jeu. Il a souligné qu'un décret d'application du 6 février 2003 fait obligation aux directeurs départementaux et aux chefs de service de rendre compte au préfet. « On



Une vue des participants/Adiac

a beau être fils de telle personne ou de tel cadre, mais lorsque vous êtes nommé directeur départemental, vous êtes placé sous le contrôle hiérarchique du préfet. Lorsqu'on est sous le contrôle hiérarchique d'une autorité, on lui rend compte ; vous avez l'obligation de faire vivre le département de Brazzaville,

sauf si implicitement, vous voulez le tuer. Il faut éviter que l'on dise que l'administration de Brazzaville est composée de personnes espiègles », a-t-il rappelé.

Ainsi, s'agissant des perspectives en 2025, il a prévenu : « Il faut que les rapports arrivent déjà, pour permettre au préfet de compiler et de

déposer sa copie le 15 avril et cela est valable pour tous les trimestres de l'année 2025. Je vais procéder à une évaluation dès le premier trimestre. Je vous ferai part de toutes les structures qui ont déposé en retard et de celles qui n'ont pas du tout déposé. Comme cela, tout autant que vous êtes, vous serez censés

savoir qui a déposé le rapport à temps, qui a déposé en retard et qui n'a pas déposé, cela, avec ampliation aux ministères... Et cela permettra également au ministre de savoir avec quel cadre, il travaille ; ou quelle est la nature du cadre à qui il a fait confiance. Ce sera comme cela cette année. Aussi rassurez-vous qu'en dépit de la morosité des temps, je ferai l'effort de passer dans toutes vos structures ».

Pierre Cébert Iboko Onanga a conclu : « J'aimerais vous savoir très à l'aise, très engagés, à faire peu avec rien, et à faire beaucoup avec peu. Cette année transitoire, nous devons créer les conditions permissives qui feront que Brazzaville soit mise à l'abri des soubresauts lorsque viendra l'élection présidentielle de 2026. Ceux qui gèrent l'Etat civil, par exemple, soyez expéditifs ». A la fin de sa communication, il a informé l'auditoire du rattachement de la commune de Kintélé au département de Brazzaville (...).

Guillaume Ondze

LE FAIT DU JOUR

Durcissement

À quel jeu jouent les rebelles de l'Est de la République démocratique du Congo ? Après avoir conquis la ville de Goma, capitale du Nord-Kivu dont une majeure partie est désormais sous leur contrôle, ils ne semblent pas prêts à en rester là. À travers la nomination, le 5 février, d'un nouveau gouverneur de la province et de ses deux adjoints, le M23 et sa branche politique, l'Alliance fleuve Congo, s'inscrivent dans une posture de durcissement de leurs positions.

Bien avant de poser cet acte politique impossible à tolérer pour Kinshasa, les rebelles avaient fait diversion la veille, en décidant un cessez-le-feu unilatéral pour des raisons humanitaires, déclaraient-ils. C'était une façon d'ajouter à

la surenchère car de source informée, il n'y aurait pas eu d'accalmie. Les combats seraient toujours en cours dans la province voisine du Sud-Kivu où le M23 revendique la prise d'autres localités.

Selon toute vraisemblance, même s'ils ont annoncé ne pas viser Bukavu, la capitale du Sud-Kivu, les rebelles semblent convaincus qu'en face, la réponse au coup de feu qu'ils ont déclenché avec quelque succès n'est pas de nature à leur porter préjudice pour le moment. D'où le harcèlement continu des forces régulières avec en tête l'idée de peser dans d'éventuelles négociations qui pourraient être lancées dans les semaines à venir.

Tout indique que pour contenir l'avancée

du M23 et de ses soutiens rwandais, les forces gouvernementales rd-congolaises devront faire beaucoup plus. Néanmoins, Kinshasa est aussi résolu à explorer toutes les voies politique et diplomatique, quand bien même les plus hautes autorités du pays sont déterminées à en préserver l'intégrité territoriale mise à mal. Les jours prochains diront qu'elle est la meilleure option pour infléchir les intransigeances des parties au conflit.

Pour les observateurs et les facilitateurs du dialogue entre le gouvernement et les rebelles, plus le temps passe, plus la nécessité de poser les passerelles entre les forces en présence devient une grande urgence.

Gankama N'Siah

DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEEAC REUNIS EN CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE CENTRALE SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

Malabo, le 07 février 2025

NOUS, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), réunis à Malabo, en République de Guinée Equatoriale, le 07 février 2025, à l'occasion de la VIème Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans le cadre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), consacrée à la situation humanitaire en Afrique centrale ;

1. Vu la Résolution 46/182 des Nations Unies sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence du 19 décembre 1991 ;

2. Vu la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ;

3. Considérant la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique, communément appelée Convention de Kampala du 23 octobre 2009 et son Plan d'action ;

4. Vu également la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1981 ; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant du 11 juillet 1990, ainsi que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes du 11 juillet 2003 ;

5. Considérant la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire du 30 janvier 2016, ainsi que la Stratégie régionale de l'Afrique centrale pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques du 25 mai 2015 ;

6. Ayant à l'esprit la Déclaration finale du Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine du 27 mai 2022 à Malabo sur la situation humanitaire en Afrique et les Statuts de l'Agence humanitaire africaine qui découlent dudit Sommet humanitaire ;

7. Nous référant aux conclusions de la Conférence des donateurs organisée par l'UA et la Guinée Equatoriale à Malabo le 27 mai 2022 ;

8. Ayant également à l'esprit la Déclaration des Dirigeants africains de Nairobi sur le changement climatique et l'appel à l'action du 06 septembre 2023 ;

9. Prenant en compte la Déclaration de Windhoek sur la réduction des risques de catastrophes en Afrique du 24 octobre 2024 ;

10. Considérant les dispositions pertinentes du Traité révisé instituant la CEEAC, signé à Libreville, en République Gabonaise, le 18 décembre 2019 et entré en vigueur le 28 août 2020 ;

11. Nous référant aux dispositions pertinentes du Protocole révisé relatif au COPAX adopté et entré en vigueur en même temps que le Traité révisé de la CEEAC dont il fait partie intégrante et à celles du Pacte d'assistance mutuelle du 24 février 2000.

12. Considérant les conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul les 23 et 24 mai 2016, notamment celles relatives à l'adoption de la Nouvelle Méthode de Travail qui répond aux besoins humanitaires immédiats tout en réduisant également les risques et vulnérabilités, au moyen d'une collaboration plus efficace ou des approches intégrées sur l'interdépendance entre les questions humanitaires, le développement et la paix ;

13. Préoccupés par l'ampleur et la persistance des foyers d'urgences humanitaires en Afrique centrale, matérialisées principalement à travers le nombre trop élevé des réfugiés et déplacés internes qui se comptent par millions dans la région, ainsi que la récurrence des catastrophes naturelles induites par les effets des changements climatiques ;

14. Préoccupés également par les crises sécuritaires dans la région,

notamment en ROC qui se sont aggravées avec les derniers événements en cours depuis janvier 2025 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, particulièrement les attaques armées et les violences du groupe armé M23 soutenu par les Forces de Défense Rwandaises et qui causent une crise humanitaire qui fait alourdir la statistique des personnes déplacées internes, occasionnant d'innombrables pertes en vies humaines et détruisant les infrastructures communautaires de base ;

15. Préoccupés davantage par les crises sécuritaires dans les régions humanitaires sécuritaires pour le Tchad et la RCA les conflits

la Communauté, ainsi que les risques posés par les mines anti-personnelles, qui constituent la cause principale des crises humanitaires auxquelles la région fait actuellement face ;

16. Préoccupés par ailleurs par les causes naturelles, industrielles et humaines des crises humanitaires en Afrique centrale, qui incluent notamment les inondations récurrentes, la désertification et la déforestation, la non-actualisation des politiques urbanistiques dans un contexte de démographie galopante, le non-respect des normes en matière de localisation et de gestion des dépôts d'armes et des munitions ainsi que la récurrence des pandémies et épidémies ;

17. Prenant la mesure des conséquences des crises humanitaires dans la région, qui incluent des pertes en vies humaines, les déplacements massifs des populations, la destruction des infrastructures sociales et économiques, l'appauvrissement des sols et l'aggravation de l'insécurité alimentaire, l'exposition des populations aux pandémies, la dévastation des champs et la destruction des bétails, etc. ;

18. Réaffirmant notre soutien à tous les États membres durement affectés par des crises humanitaires pour tous les efforts qu'ils ne cessent de fournir en vue de les juguler ;

19. Exprimant notre solidarité à tous les citoyens de la région affectés par des crises humanitaires et à ceux provenant de région, voisine ;

20. Exprimant également notre reconnaissance aux organismes spécialisés des Nations Unies et aux organisations non-gouvernementales internationales, régionales et nationales pour leur travail appréciable dans la gestion et le soulagement des conséquences des crises humanitaires dans la région ;

21. Rappelant nos engagements pris lors des XXIIe, XXIVe et XXVe Sessions ordinaires de la Conférence tenues respectivement le 25 février 2023 à Kinshasa, en RDC, et à Malabo en République de Guinée Équatoriale, les 09 mars et 18 octobre 2024, en vue d'une quête des réponses idoines à apporter aux urgences humanitaires auxquelles la Communauté est actuellement confrontée ;

22. Déterminés à apporter une réponse appropriée et coordonnée de la Communauté à la situation humanitaire en Afrique centrale qui ne cesse de s'aggraver au fil des années face à une mobilisation des ressources en deçà des besoins des populations concernées ;

Déclarons ce qui suit :

AU TITRE DES CAUSES PROFONDES DES CRISES HUMANITAIRES EN AFRIQUE CENTRALE

23. Condamnons fermement le groupe armé M23 soutenu par le Rwanda et l'enjoignons de cesser immédiatement son offensive et de quitter les territoires occupés illégalement et de respecter les couloirs humanitaires ;

24. Condamnons l'activisme des groupes armés, des mouvements sécessionnistes et des réseaux terroristes opérant dans la région et dans les régions voisines, et les enjoignons à déposer les armes sans condition et de s'engager résolument dans les processus de paix débouchant sur le désarmement, la démobilisation, la

réintégration et le rapatriement;

25. Appelons au retrait immédiat des Forces de Défense Rwandaises du territoire congolais, y compris la normalisation de fonctionnement de l'aéroport de Goma en vue de faciliter le retour des membres du Mécanisme de Vérification Étendue Renforcé (MVA) et du Mécanisme de Vérification Étendue de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL);

26. Réaffirmons également notre soutien aux Processus de Luanda et de Nairobi, ainsi qu'à l'Accord-cadre d'Addis Abeba de 2013 en vue d'un retour de la paix durable à l'Est de la RDC et dans la sous-région des Grands-Lacs;

27. Exhortons la RDC et le Rwanda à respecter les engagements pris dans le cadre du processus de Luanda permettant de créer les conditions nécessaires à la convocation d'un Sommet du Mécanisme quadripartite (CEEAC, SADC, EAC, CIRGL) sous l'égide de l'Union Africaine;

28. Appelons à la création d'un couloir humanitaire sécurisé et la détermination de son mode opératoire, pour le déploiement de l'aide en faveur de la population de Goma et ses environs.

29. Félicitons SEM. Joao Manuel GONÇALVES LOURENÇO, Président de la République d'Angola et Médiateur désigné par l'Union Africaine en vue de résoudre les tensions politiques, militaires et sécuritaires entre la ROC et le Rwanda, pour ses efforts dans la résolution pacifique et durable du conflit à l'Est de la ROC et lui renouvelons notre soutien inconditionnel pour la poursuite du processus;

30. Exprimons notre soutien à SEM. Uhuru KENYATTA, Facilitateur de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), pour ses efforts dans le cadre du dialogue entre le Gouvernement de la ROC et les groupes armés et l'encourageons dans la poursuite de sa mission;

31. Appelons tous les groupes armés signataires de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA (APPR-RCA) à maintenir leur engagement et à continuer à remplir leurs obligations dans le cadre dudit accord;

32. Saluons l'initiative du Tchad et de la RCA dans la mise en place de la Force Mixte de Sécurisation de la Frontière Commune (FMSFC) afin de faire face aux problèmes liés à la situation sécuritaire et humanitaire dans les deux pays;

33. Enjoignons la Commission à endosser la mise en place de cette Force afin de favoriser le retour des personnes déplacées internes et des réfugiés;

34. Saluons les efforts du Tchad et du Cameroun dans la lutte contre la secte Boko-Haram dans le Lac Tchad ayant permis le retour au bercail d'environ 22.893 déplacés;

35. Félicitons et encourageons le Tchad, la RCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) pour la signature le 22 octobre 2024 à Bangui d'un accord tripartite relatif au rapatriement volontaire des réfugiés Centrafricains vivant au Tchad;

36. Félicitons et encourageons le Cameroun, le Tchad, la ROC, le Congo, la RCA, le HCR et les partenaires réunis autour de la plateforme d'appui aux solutions liées à la crise centrafricaine à poursuivre les négociations en vue du retour dans la sécurité et la dignité des personnes victimes de déplacements forcés.

37. Exhortons les États membres à appliquer scrupuleusement les règles et les standards internationaux en matière de localisation et de gestion des dépôts d'armes et munitions;

38. Encourageons les États à créer des conditions pour assurer la sensibilisation de la population au danger des mines anti-personnelles;

39. Encourageons les États membres à renforcer leurs capacités et, le cas échéant, à se doter de plans nationaux de contingences et d'institution nationales modernes changées de prévisions météorologiques et capables de les alerter efficacement sur la survenance des catastrophes naturelles;

40. Exhortons les États membres au respect des normes urbanistiques et à adopter des pratiques innovantes en matière d'urbanisation et

de construction de nouvelles villes, en prenant en compte non seulement les dynamiques démographiques, mais aussi les aléas du dérèglement climatique;

41. Exhortons les États membres à faire respecter aux entreprises industrielles et extractives, les normes environnementales dans leurs activités et instruisons le Président de la Commission à engager un processus d'harmonisation desdites normes.

AU TITRE DE LA REDYNAMISATION ET DU RENFORCEMENT DE L'ARCHITECTURE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE GESTION ET DE RÉPONSE AUX CRISES HUMANITAIRES

42. Instruisons le Président de la Commission d'élaborer la Politique régionale humanitaire de la CEEAC et le Protocole de création du FAH, en s'appuyant sur les principaux axes et les principes fondamentaux adoptés par le Conseil des Ministres, et de les présenter à la XXVI^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour approbation;

43. Instruisons, en outre, le Président de la Commission de présenter également à la XXVI^{ème} Session ordinaire de la Conférence, pour approbation, la décision sur les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Assistance Humanitaire (FAH) de la CEEAC, qui agira en complémentarité et en synergie avec le Fonds d'affectation spéciale « Fonds COPAX » créé l'Article 24.2 du Protocole révisé du COPAX, en se fondant sur la note conceptuelle adoptée par le Conseil des Ministres à cet effet;

44. Compte tenu de l'importance des besoins en ressources financières dans l'opérationnalisation de l'architecture humanitaire régionale, instruisons le Président de la Commission de travailler en toute diligence avec les Ministères compétents des États membres, en vue de l'application effective et du versement de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI), conformément aux dispositions de l'article 96 du Traité révisé et aux décisions pertinentes de la Conférence à ce sujet;

45. Exhortons les États membres à ouvrir un compte dans les banques commerciales pour centraliser les ressources de la CCI dues à la CEEAC;

46. Instruisons le Président de la Commission d'accélérer le processus d'opérationnalisation du Centre d'Application et de Prévision Climatique de l'Afrique Centrale (CAPC-AC) basé à Douala, en République du Cameroun, notamment en le dotant d'un nouveau cadre organisationnel et fonctionnel efficace adapté à l'accomplissement de sa mission.

AU TITRE DE LA COOPERATION ET DU PARTENARIAT

47. Enjoignons la Commission de travailler en étroite collaboration avec les organismes spécialisées des Nations Unies l'Agence Humanitaire (AHA), les structures compétentes des Communautés Économiques Régionales 1 Mécanismes Régionaux (CER/MR) et les autres organisations intergouvernementales africaines et internationales, les organisations non-gouvernementales nationales, régionales et internationales œuvrant dans le secteur humanitaire;

48. Exhortons les organismes spécialisés de l'ONU, l'AHA et les ONG nationales, régionales et internationales à intensifier leurs actions dans le domaine humanitaire;

49. Invitons les partenaires bilatéraux et multilatéraux à soutenir les efforts de la CEEAC et de ses États membres en vue de la redynamisation et du renforcement des architectures nationales et régionale de prévention, de gestion et de réponse aux crises humanitaires dans le cadre circonscrit par le Traité révisé de la CEEAC;

50. Instruisons le Président de la Commission de présenter, à chaque Session ordinaire de la Conférence, un rapport sur l'état de mise en œuvre de la Politique humanitaire régionale, de l'opérationnalisation de l'architecture humanitaire régionale et du Fonds d'Assistance Humanitaire, ainsi que de l'effectivité du versement de la CCI;

51. Décidons de rester pleinement saisis de la question.

EN FOI DE QUOI, NOUS CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE, AVONS SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION.

INSERTION LEGALE

VENTESUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR :

Il sera procédé le samedi 22 février 2025 à 8 heures précises à la vente aux enchères publiques eu un seul lot d'un immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE:

Une propriété bâtie sise à Brazzaville, objet du titre foncier n° 13697, de type R+4, construit sur un terrain de 1250.62 m², cadastré section/Bloc/parcelle 290 bis, situé au quartier Batignolles, Mougali, appartenant à Monsieur TA IBADOU Cheick.na ;

IMMEUBLE SAISI PAR:

La Banque Sino-Congolaise Pour l'Afrique, en sigle BSCA, société anonyme avec conseil d'administration au capital social de 53.342.000.000 francs CFA dont le siège social est sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, BP 199, Centre-Ville, Brazzaville immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro RCCM CG/BZV/14B5578, pous 1,1ites et diligences de son Directeur Général, Monsieur WANG Shenghong, de nationalité chinoise, marié, père de famille, domicilié en cette qualité au siège social ci-dessus indiqué ;

Ayant pour Conseil Maître Evt:line Fatima BANZA 1» 1J-MOLLET, Avocate à la Cour, Cabinet sis au 1er étage n° 186, rue NKO/croisement A'enué David Charles GANAO, Plateau des 15 ans, Mougali, Brazzaville, .B.P: 15326 Tél.: 22 614 45 70/ 05 536 40 07, Email : efbm2001@yahoo.fr;

AU PREJUDICE DE:

Monsieur TAMBADOU CHEICKNA, de nationalité malienne, commerçant, né le 27 avril 1964 à Touba, demeurant à Brazzaville, 80 rue Zanaga, !\ 1oungali, gérant de la société C.T, SARLU au capital de. FCFA 1.000.000, dont le siège social est sis au n°2, croisement Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et avenue de la Base, Quartier Batignolles-Mougali, RCCM BZV/08 B 1242, ayant pour Conseil Maître Benoit BINGOUBI, Avocat à la Cour, cabinet sis 538, rue SOUNDA, Plateau des 15 ans, Brazzaville;

EN EXECUTION DE:

1. La copie en bonne et due forme exécutoire d'un acte notarié dénommé « convention de crédit assortie d'un cautionnement hypothécaire » conclu à Brazzaville le 22 février 2021 ;
2. Le commandement de payer valant saisie immobilière du 10 février 2023 fait par Maîtres Jérôme Gérard OKEMBA NGABONDO et Euphrasie Blanche Constance BIFFOUMA Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés près la Cour d'appel de

Brazzaville, étude sise 1813, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans lequel commandement a été enregistré et publié le 9 mai 2023 à la Conservation Foncière de Brazzaville sous le numéro 15/10815, extrait n° 10815.

MISE A PRIX:

Six milliards (6.000 000 000) FCFA, suivant arrêt rendu par la Cour d'appel de Brazzaville en date du 29 juillet 2024 ayant modifié la mise à prix initiale.

LIEU D'ADJUDICATION ET JURIDICTION COMPETENTE : Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, au Palais de Justice, salle ordinaire des audiences, Centre-ville.

Pour toute information, contacter et s'adresser à :

Conseil Maître Eveline Fatima BANZANI-MOLLET, Avocate à la Cour, Cabinet sis au 1er étage N°186, rue NKO/croisement Avenue David Charles GANAO, Plateau des 15 ans, Mougali, Brazzaville, B.P: 15326 Tél.: 22 614 45 70/ 05 536 40 07, Email : efbm2001@yahoo.fr;

Etude de Maîtres Jérôme Gérard OKEMBA NGABONDO et Euphrasie Blanche Constance BIFFOUMA, Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés près la Cour d'appel de Brazzaville, sise 1813, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans, tél.06 661 00 44, BP. 13754

Fait et signé le 27 janvier 2025

Par Maître Eveline Fatima BANZANI-MOLLET

Avocat poursuivant soussigné pour extrait.



ANNONCE : CHARGE DE LA CONSERVATION COMMUNAUTAIRE AU PARC NATIONAL DE NTOKOU-PIKOUNDA

Dans le respect de ses valeurs : le courage, la collaboration, le respect et l'intégrité, le WWF recherche pour son bureau en République du Congo, un (e) Chargé de la Conservation Communautaire au Parc National de Ntokou-Pikounda dynamique et engagé, qui sera basé à Pikounda, département de la Sangha (déplacements réguliers sur le terrain à prévoir).

Missions principales : Sous la supervision Directeur du Parc National de Ntokou-Pikounda, le(a) chargé(e) de la Conservation Communautaire aura pour mission d'assurer la coordination et la mise en œuvre des activités de conservation communautaire du Parc national de Ntokou-Pikounda en accord avec les politiques et procédures du WWF.

Les personnes intéressées par cette offre peuvent postuler en envoyant leur CV et une lettre de motivation adressée au Coordonnateur pays du WWF-Congo à l'adresse courriel suivante : applications@wwfcog.org au plus tard le Vendredi 14 Février 2025 à 16 heures. Avec en objet du mail la mention : Chargé de la Conservation Communautaire.

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'offre sur notre page Facebook : WWF Congo.

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gouesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

JUSTICE

271 nouveaux auditeurs renforcent le corps judiciaire

Des auditeurs de justice formés à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (Enam) ont reçu, le 7 février à Brazzaville, leurs certificats qui scellent leur entrée dans l'arène judiciaire, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, le Pr Delphine Edith Emmanuel; du premier président de la Cour suprême, Henri Bouka; et du président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki.



Les experts lors des travaux de pré-validation/Adiac

Après la réception des certificats de fin de formation, les 271 auditeurs de justice seront déployés dans différentes juridictions du pays. « C'est le début d'un long voyage au service de la justice. Entre les cours théoriques, des mises en situation pratique et des stages d'imprégnation, nous avons découvert l'ampleur des responsabilités qui incombent à chacun de nous », a indiqué Dalia Oyontiso, major de la promotion en promettant d'exercer la fonction de magistrat avec rigueur et sens du devoir. Pour sa part, en appelant ces auditeurs au professionnalisme, la ministre de l'Ensei-

gnement supérieur, le Pr Delphine Edith Emmanuel, s'est réjouie du fait que le pays va disposer de nouveaux magistrats qui vont renforcer le corps judiciaire.

Au nom du ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, le secrétaire général à la Justice, Aristide Matthieu Clotaire Okoko, a attiré l'attention de ces derniers. « Au ministère de la Justice nous fondons notre espoir sur le fait que nous ne venez pas dans ce prestigieux corps de magistrature avec des vers à mettre dans le fruit », a-t-il indiqué. Il convient de souligner que la formation des 271 auditeurs

de justice, initialement prévue à l'étranger, a finalement eu lieu à l'Enam, « financée dans des proportions ayant permis d'atteindre l'objectif », a expliqué le directeur de cet établissement de l'Université Marien-Ngouabi, le Pr Rufin-Willy Mantsié. L'almater vient donc d'épargner la communauté congolaise d'une dépense d'environ deux milliards FCFA toutes charges comprises.

« Le devoir vous appelle. Vous avez reçu cette formation gratuitement aux frais de la République. Dites le droit gratuitement en observant le code éthique », a exhorté le directeur de l'Enam.

Rominique Makaya

CONFÉRENCE-DÉBAT

La femme, actrice majeure dans la civilisation Kongo

L'humanité a commémoré récemment la Journée internationale des femmes et filles de science. Au Congo, la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM) a organisé, le 7 février en différé, une conférence-débat sur « l'Émergence de la femme dans la civilisation Kongo ».

Deux exposés ont été animés lors de l'échange par deux enseignants chercheurs de l'Université Marien-Ngouabi, notamment la Pre Scholastique Dianzinga, historienne, et le Dr Auguste Miabéto, chercheur en sciences sociales et expert. Devant de nombreux invités, ils ont apporté un regard croisé sur la contribution des femmes à la construction et l'évolution de la civilisation Kongo, tout en projetant pour leur émancipation contemporaine.

Développant son exposé, la Pre Scholastique Dianzinga a planché sur la visibilité des femmes congolaise du XIX^e et XX^e siècle ayant joué un rôle décisif dans la civilisation Kongo. Elle a indiqué à l'assistance que ces femmes sont classées en deux groupes : les traditionnelles et les élites intellectuelles. Parlant de l'intellectualisme, Scholastique Dianzinga a cité, entre autres, Hélène Bouboutou, Aimée Gnali Mambou, Céline Eckomband, Alice Diabangana et bien d'autres éminentes femmes dont l'engagement intellectuel et politique a contribué à l'émergence de la femme Kongo, en particulier, et congolaise, en général.

Monitrices de profession au départ, certaines d'entre elles, par leur bravoure, détermination, intelligence mesurée, ont gravi des échelons jusqu'à obtenir des diplômes supérieurs et de grands diplômes académiques, a souligné la Pre Scholastique Dianzinga. Parlant des femmes traditionnelles, l'oratrice a reconnu le rôle joué par la Reine Ngalifourou en son temps. Dotée d'un pouvoir traditionnel ésotérique, elle a contribué au rayonnement et à la visibilité de la femme. Exposant sur le symbolisme de la femme Kongo, notamment ses valeurs, Auguste Miabéto a, lui aussi, reconnu que la femme est un forgeron du royaume.

S'exprimant à cet effet, la Pre Francine Nto umi, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale, a salué la tenue de cette conférence-débat et promis d'apporter toujours son soutien dans le combat sur l'émergence de la femme Kongo.

La conférence-débat a connu la participation de plusieurs invités de marque dont des diplomates.

Firmin Oyé

AEMEC

Pré-validation du diagnostic de l'action de l'Etat en mer

Les experts des structures de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (Aemec) ont passé au peigne fin les premiers résultats du diagnostic et du cadre rédactionnel, lors de l'atelier de consultation des parties prenantes de pré-validation tenu du 3 au 6 février à Brazzaville.

« Au regard du rendu de vos travaux, je note avec satisfaction que le diagnostic stratégique des fondements sur lesquels nous voulons bâtir l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, objectif majeur de l'atelier, a été réalisé », a indiqué le secrétaire permanent du Comité interministériel de l'Aemec, Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, clôturant les travaux de l'atelier au nom du ministre de la Défense nationale.

« Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales » ; « Pêche en mer et dans les eaux continentales » ; « Environnement, écologie fluviale, écologie maritime » et « Gestion et valorisation des espaces portuaires » sont des problématiques sur lesquelles les groupes thématiques ont planché lors de cet atelier. Au terme des travaux, les experts ont présenté et examiné les éléments



Le secrétaire permanent du Comité interministériel de l'Aemec clôturant les travaux de l'atelier/Adiac

de la vision et du plan d'actions prioritaires tout en formulant les orientations pour la mise en place

d'une feuille de route sur les prochaines étapes de l'élaboration de la stratégie.

« Je salue cette approche intégrée et transversale. Votre quitus d'experts à l'approche envisagée constitue pour le Comité interministériel un gage sûr de justesse de nos choix comme réponses aux défis et enjeux des secteurs maritimes et des eaux continentales », a fait savoir Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck.

Le secrétaire permanent du Comité interministériel de l'Aemec a rappelé aux membres du groupe technique de travail des experts que le travail doit se poursuivre dans chacun des départements ministériels représentés en vue de la préparation de la validation. Parmi ces experts il y a cinq internationaux et deux nationaux recrutés par l'Union européenne. Ils ont effectué trois missions d'étude à Brazzaville et à Pointe-Noire en janvier, avril et juin 2024. « La position carrefour du Secrétariat permanent doit être la

raison objective pour laquelle il devrait être un acteur; à tout le moins un observateur averti des mutations et initiatives en cours. C'est ainsi que, pour les étapes ultérieures, les experts doivent garder à l'esprit la même implication », a conseillé Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck.

Par ailleurs, le secrétaire permanent a rappelé et soumis au groupe technique de travail des experts trois préoccupations : l'organisation dans les prochains mois d'un colloque scientifique international sur le thème « La filière des eaux continentales au service de la diversification de l'économie nationale : la sécurité et la sûreté en débat » ; le renforcement des capacités de l'Aemec et l'accélération de la mise en œuvre du décret relatif aux modalités de son financement et sa contribution.

Rominique Makaya



Eni Congo 57 ans

**d'innovation énergétique et
d'engagement pour un développement
plus durable et responsable, sur les plans
environnemental, économique et social.**

1968
Les premiers pas d'Eni au Congo
L'origine

2010
**Création de la Centrale
Electrique du Congo**
Engagement pour l'accès à l'énergie

2021
Vision du futur
Création de valeur et transition

1988
Début de l'exploitation à Zatchi
Expansion et croissance

2012
Lancement du Projet Intégré Hinda (PIH)
Pionnier de l'innovation durable

2024
Congo GNL
Première cargaison de GNL du pays
et mise à l'eau de la coque de l'unité
flottante Nguya FLNG



DE DIFFÉRENTES ÉNERGIES, UNE ÉNERGIE UNIQUE.

RDC

La CEEAC ordonne le retrait des forces rwandaises

La sixième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), tenue le 7 février à Malabo, en Guinée équatoriale, et consacrée à la situation humanitaire dans la sous-région, a appelé au retrait des forces rwandaises en République démocratique du Congo (RDC).

« Nous, chefs d'Etat et de gouvernement, appelons au retrait immédiat des forces de défense rwandaises du territoire congolais y compris la normalisation de fonctionnement de l'aéroport de Goma en vue de faciliter le retour des membres du Mécanisme de vérification étendu renforcé et du Mécanisme de vérification

« Nous, chefs d'Etat et de gouvernement, appelons au retrait immédiat des forces de défense rwandaises du territoire congolais y compris la normalisation de fonctionnement de l'aéroport de Goma en vue de faciliter le retour des membres du Mécanisme de vérification étendu renforcé et du Mécanisme de vérification étendu de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs »



étendu de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs », indique la déclaration sanctionnant ladite conférence.

En marge des travaux, les présidents Denis Sassou N'Gesso, du Congo, et Brice Clotaire Olingui Nguema, du Gabon, ont échangé sur des sujets de coopération bilatérale et régionale. Sur la situation humanitaire dans la sous-région, les deux chefs d'Etat ont résolu de mutualiser leurs efforts afin d'apporter des réponses adéquates et soulager des milliers des personnes déplacées.

Par la même occasion, Brice Clotaire Olingui Nguema a informé son homologue Denis Sassou N'Gesso des préparatifs en cours de la présidentielle au Gabon. Le président Congolais a réaffirmé son soutien à une transition pacifique et réussie dans ce pays.

La Rédaction

Assurer la croissance et l'investissement dans une nouvelle ère

Le premier forum Congo Energy & Investment réunira des investisseurs internationaux et des acteurs locaux afin d'explorer les opportunités nationales et régionales dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. L'événement mettra en lumière les derniers projets de transformation du gaz en électricité et fournira des mises à jour sur les expansions en cours à travers le pays.

RÉSERVEZ VOTRE CARTE DE DÉLÉGUÉ

congoenergyinvestment.com



Soutenu par
MINISTÈRE
DES HYDROCARBURES
RÉPUBLIQUE
DU CONGO



**Congo
Energy
& Investment
Forum**

**24 - 26
Mars 2025
BRAZZAVILLE**
République du Congo

Centre International
de Conférence
de Kintélé

Soutenu par
African
Energy
Chamber

Organisé par
Energy
Capital
Power

RDC

L'ONU craint le pire et veut une enquête

Le pire est à craindre pour les habitants de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) et la région, a alerté, le 7 février, l'Organisation des Nations unies (ONU), réclamant une enquête internationale sur les violations des droits de l'homme.

Réunis en session extraordinaire, les 47 Etats membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU doivent décider s'ils lancent une mission internationale chargée d'examiner les exactions commises dans l'Est de la RDC.

«Nous appelons ce Conseil à tenir le Rwanda responsable de ses crimes», a demandé le porte-parole du gouvernement congolais, Patrick Muyaya, aux diplomates. «Si rien n'est fait, le pire est peut-être encore à venir pour les habitants de l'Est, mais aussi au-delà de la RDC», a alerté pour sa part le chef des droits de l'homme de l'ONU, Volker Türk, affirmant que le risque d'escalade de la violence dans la région n'a jamais été aussi élevé.

Kinshasa a demandé cette réunion extraordinaire, avec le soutien de près de 30 des 47 pays membres du Conseil

après que le M23, soutenu par le Rwanda, a pris le contrôle de Goma, capitale de la province du Nord-Kivu, région riche en ressources minières.

Officiellement, Kigali souhaite détruire les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Ce groupe armé, créé par d'ex-responsables Hutus du génocide en 1994 des Tutsis, est considéré comme une menace par le Rwanda, qui affirme également vouloir protéger les minorités Tutsis en RDC.

L'ambassadeur rwandais à Genève, James Ngango, a assuré au Conseil que «suite à la chute de Goma, de nouvelles preuves ont émergé concernant une attaque imminente de grande envergure contre le Rwanda». De nombreux pays, en particulier africains, ont toutefois apporté leur soutien à la RDC.

«Le viol collectif de femmes

à la prison de Goma, le 27 janvier, s'il devait être confirmé, est susceptible de constituer un crime de guerre ; tout comme la mort de trois casques bleus de la Monusco qui doit pouvoir exercer sa mission de protection des civils. Ces crimes ne doivent pas rester impunis», a déclaré l'ambassadeur français, Jérôme Bonnafont.

La Chine condamne aussi «les attaques contre les civils et soldats de la paix», a indiqué son ambassadeur, Chen Xu, mais «préconise des solutions africaines aux problèmes africains». Une formule reprise par le représentant turc.

500 000 personnes déplacées depuis début janvier

«Depuis le 26 janvier, près de 3 000 personnes ont été tuées et 2 880 blessées. Les chiffres réels sont pro-

bablement beaucoup plus élevés», a indiqué Volker Türk, se disant «très préoccupé par la prolifération d'armes et le risque élevé de recrutement et de conscription forcée d'enfants». Son équipe vérifie les multiples allégations de viol et d'esclavage sexuel à travers les zones de combat.

Volker Türk demande l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur les violations et les abus aux droits humains, et les violations du droit international humanitaire, commises par toutes les parties». Plus de 77 organisations de défense des droits humains, dont Human rights watch, ont publié une lettre commune appelant aussi à une enquête internationale.

Le projet de résolution déposé par la RDC demande au M23 et au Rwanda de mettre immédiatement fin à ces vio-

lations dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Il prévoit l'établissement d'urgence d'une mission chargée d'examiner les violations commises depuis janvier 2022, dans le but d'identifier les auteurs de crimes afin qu'ils puissent par la suite être jugés.

En plus de trois ans de conflit, l'armée congolaise n'a cessé de reculer dans l'Est du pays. Plus de 500 000 personnes ont été déplacées depuis début janvier. «Faites taire les armes, arrêtez l'escalade», a exhorté, le 6 février, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

La communauté internationale et des pays médiateurs comme l'Angola et le Kenya tentent de trouver une issue diplomatique à la crise, craignant un embrasement régional. Kinshasa réclame des sanctions contre Kigali.

D'après AFP

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

BA, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

ALIMENTATION SCOLAIRE

La feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale validée

En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le ministère de l'Éducation nationale et la Nouvelle citoyenneté (EDU-NC) a organisé, le 7 février à Kinshasa, la réunion de la Commission multisectorielle de validation de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale d'alimentation scolaire.

La validation de la feuille de route a pour objectif la rédaction et l'adoption d'une stratégie nationale d'alimentation scolaire en République démocratique du Congo (RDC). Au cours de la rencontre, il s'est agi aussi de présenter la version initiale de cette feuille de route et de valider un plan de rédaction de la stratégie (amendements et validation des membres du comité intersectoriel). C'est ainsi que des discussions ont eu lieu qui ont permis des ajustements pour garantir l'inclusion de tous les aspects pertinents dans les activités et la clarté des responsabilités de chaque acteur.

« Les repas au sein des écoles sont souvent les seuls dont bénéficient les élèves durant leur journée de classe dans plusieurs coins du pays. C'est ainsi que nous nous sommes dits que la mise en place des cantines scolaires sur toute l'étendue de la République favorisera la rétention scolaire et l'accès à l'éducation à davantage d'enfants », a indiqué, dans son mot de bienvenue aux participants à l'atelier, Tracy Ntumba, conseillère de la ministre d'État de l'EDU-NC en charge des partenaires. Elle a, par ailleurs, circonscrit le contexte et rappelé les orientations de la réunion.

Pour sa part, Nafiou Issiaka, responsable du Programme d'alimentation scolaire au bureau du PAM en RDC, a laissé entendre : « Le PAM s'est engagé à accom-

pagner le ministère d'EDU-NC dans la mise en œuvre des cantines scolaires opérationnelles dans les provinces de Tanganyika et de Lomami. Et à Kinshasa, nous avons une ferme pilote à Inye dans la commune de Nsele. Ces expériences de terrain permettront certainement d'enrichir les discussions sur l'élaboration d'une stratégie d'alimentation scolaire propre à la RDC ».

Intégrées dans la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025, les cantines scolaires jouent un rôle clé dans l'amélioration de la fréquentation scolaire, l'état nutritionnel des élèves, le développement de l'économie locale et la réduction de la pauvreté, surtout lorsque les produits alimentaires sont achetés localement. Elles contribuent également à promouvoir l'éducation des filles, à réduire les disparités entre les sexes et à prévenir le recrutement des enfants dans les groupes armés.

Pour rappel, lors de la réunion du Conseil des ministres du 20 octobre 2023, le chef de l'État, Félix Tshisekedi, avait souligné l'importance d'instaurer des cantines scolaires pour améliorer la concentration et la réussite des élèves, dans le cadre des réformes éducatives en cours. Il y a lieu de le relever, la revue conjointe de la Stratégie sectorielle de l'éducation (2025-2026), tenue en septembre 2024, avait recommandé de renforcer le cadre légal et de



Réunion de la Commission multisectorielle de validation de la feuille de route DR

mobiliser les ressources pour étendre la couverture opérationnelle des cantines scolaires.

Le 17 octobre 2024, la ministre d'État, ministre de l'EDU-NC, Raïssa Malu, avait présidé la première réunion de la Commission multisectorielle permanente pour la mise en œuvre du Programme d'alimentation scolaire en RDC. L'on se souvient qu'elle avait mis l'accent sur l'importance de la collaboration entre les différents ministères afin d'élaborer une feuille de route pour l'implémentation des cantines scolaires à travers le pays. Cette première réunion avait marqué une étape essentielle dans la mise en place d'un système d'alimentation scolaire au pays dans l'optique d'améliorer l'accès à une nutrition adéquate pour les enfants dans

les écoles.

Et en décembre 2024, le ministère de l'EDU-NC et le PAM avaient signé un protocole de collaboration dont l'un des axes consiste à accompagner le gouvernement à disposer d'une stratégie nationale d'alimentation scolaire. Ainsi, le PAM accompagne la RDC dans la mise en œuvre des cantines scolaires. Dans son plan stratégique 2020-2025, le PAM vise à atteindre progressivement environ 500 000 enfants. En 2023-2024, grâce à un partenariat avec le gouvernement, le Fonds des Nations unies pour l'enfance et d'autres acteurs avaient réussi à prendre en charge 143 346 élèves dans 257 écoles des provinces du Tanganyika, Lomami, Kasai central/oriental, Nord-Kivu et Sud-Kivu qui bénéficiaient

des repas chauds, accompagnés de campagnes de déparasitage. Des repas équilibrés et nutritifs, offerts dans des établissements scolaires les jours d'école, constituent souvent la seule source de nutrition équilibrée pour de nombreux enfants.

Malgré ces efforts, la RDC ne dispose pas encore d'une stratégie nationale d'alimentation scolaire, en dépit de son adhésion à la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire en juillet 2021 et la prise des engagements en 2022. C'est à juste titre que la Commission multisectorielle de validation de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale d'alimentation scolaire s'active pour au finish parvenir à l'élaboration de ce document important.

Martin Engimo

EDUCATION NATIONALE

Signature d'un arrêté ministériel organisant l'enseignement à distance

La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et Nouvelle citoyenneté, Raïssa Malu, a signé un arrêté ministériel organisant et encadrant l'enseignement à distance au niveau primaire, secondaire et technique en République démocratique du Congo (RDC), a annoncé, le 5 février, la cellule de communication de ce ministère.

L'arrêté historique traduit la vision du chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi, d'une éducation moderne, inclusive et accessible à tous en RDC. « Cet arrêté inscrit la RDC dans la dynamique mondiale de l'éducation numérique. Conformément aux recommandations de l'Unesco, il favorise l'accès, la qualité et l'équité de l'enseignement. Comme d'autres pays, la RDC adopte une stratégie qui assure la continuité pédagogique et renforce la résilience du système éducatif face aux crises », lit-on dans le communiqué.

Le texte argue qu'au moment où la RDC est confrontée à une guerre imposée par le Rwanda et ses supplétifs du M23, menaçant directement l'accès à l'éducation pour des milliers d'enfants, cet arrêté ministériel constitue une réponse stratégique et résiliente.



La ministre d'État Raïssa Malu

« Il garantit que l'éducation des enfants congolais ne soit plus suspendue en raison de l'insécurité ou du déplacement de la population. Grâce à un modèle multimodal, combinant plateformes numériques, radio, télévision et supports embarqués, l'arrêté permet à tous les élèves, y compris ceux vivant dans les zones à faible connectivité, de poursuivre leur apprentissage. C'est un pas essentiel vers l'équité éducative et la réduction des inégalités territoriales », martèle le communiqué. Il précise que les équipes du ministère sont déjà mobilisées pour élaborer et mettre en place des dispositions pratiques nécessaires afin d'assurer sa mise en œuvre effective, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

M.E.

ORGANISATION
INTERNATIONALECARITAS
OWANDOBANQUE
MONDIALE

Mécanisme Spécial de Dons au Profit des Peuples Autochtones et des Communautés Locales

AGENCE D'EXÉCUTION NATIONALE - DGM CONGO

PROJET D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES ET AUX COMMUNAUTES LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (DGM)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/DGM-CG/AEN-2025

(SERVICE DE CONSULTANT)

Secteur d'activité : environnement
 Identification du Projet: P 169610
 Numéro de l'accord de don: TF-B5533

Intitulé de la mission: Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les départements des Plateaux, de la Sangha et de la Likouala.

1. La République du Congo a bénéficié d'une subvention du Mécanisme Spécial de Dons (Dedicated Grant Mechanism), DGM en sigle, qui est une initiative mondiale qui soutient la participation des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PACL) dans l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts et à promouvoir une gestion durable des forêts et des stocks de carbone forestier dans le cadre du processus REDD+. Les objectifs de développement du projet sont de promouvoir des moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales, et de renforcer leur capacité à s'engager dans la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre des processus (REDD+).

Le Projet DGM Congo est financé par le Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP) et une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de recrutement d'une ONG chargée d'appuyer la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les départements des Plateaux, de la Sangha et de la Likouala.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent: l'appui des ménages et des GIECs travaillant dans le domaine de la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) à travers, (i) l'appui aux actions de cueillette durable des PFNL à valeur ajoutée tels que les péké (amande de l'Irvingia gabonensis, le payo, Irvingia excelsa), les feuilles de palmiers (Elaeis guineensis, Raphia sp., Sclerosperma sp. utilisées pour la couverture des toitures), la cola, les fruits sauvages, les larvés blanches d'hanneton, les chenilles (sur les espèces forestières locales de Sappelli, d'Essia, et d'Olon), les feuilles de marantacée (pour l'emballage du manioc), le Gnetum africanum (coco), le poivre noir, les rotins, les perches et les asperges; et (ii) à la domestication du Gnetum africanum,

Les appuis seront réalisés dans la zone du DGM Congo située dans les départements des Plateaux, de la Sangha et de la Likouala, en vue d'améliorer d'une part, les moyens de subsistance des PACL ciblées et de contribuer d'autre part, à la gestion traditionnelle et durable des ressources naturelles.

3. La prestation s'étalera sur une durée maximale de 360 jours.

4. L'Agence d'Exécution Nationale (AEN) du projet DGM-Congo invite les consultants à indiquer leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de présélection sont les suivants: Une reconnaissance légale en qualité d'ONG en République du Congo; avoir au moins 10 ans d'existence; exécution de 5 missions similaires, notamment des activités d'accompagnement des populations autochtones et communautés locales; une expérience de 5 ans dans la formation et l'accompagnement des communautés locales et des populations autochtones et l'accompagnement des initiatives du secteur forestier et des PFNL; une expérience antérieure dans une tâche similaire avec la Banque Mondiale ou une institution internationale similaire sera préférée; excellente compétence en rédaction de rapports, en communication et en capacité à produire des rapports de haute qualité; une capacité à travailler de manière autonome

sous supervision limitée. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la présélection. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres ONG pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

NB: Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies: Attestation de bonne fin d'exécution.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque Mondiale, Quatrième Edition Novembre 2020 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission: conformément au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

6. Le consultant le plus qualifié sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Proposition simplifiée.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence (TdR) à l'adresse ci-après pendant les heures de bureau de 08 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

Projet DGM-Congo
 Case J.055 V-OCH Mmmgali III BP:481 Brazzaville - Congo
 Téléphone: +242 06 473 73 78; 06 598 82 82
 Courriel: cipiviecaritas7@gmail.com

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en français déposés en deux (02) copies et un (01) original au siège du projet DGM - Congo, à l'adresse ci-dessus en version physique et électronique et porter expressément la mention « manifestation d'intérêt relatif au Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les départements des Plateaux, de la Sangha et de la Likouala » au plus tard le 24 février 2025 à 14 heures 30 minutes.

Fait à Brazzaville, le 07 février 2025

Le Coordonnateur de l'AEN du DGM - Congo



Roch Borgia OTOUNGOU- NDZA,

FOOTBALL

La Fifa suspend la Fécofoot

La Fédération internationale de football association (Fifa) vient d'annoncer la suspension de la Fédération congolaise de football (Fécofoot).

La Fécofoot est suspendue avec effet immédiat en raison de l'ingérence de tierces parties dans les affaires de la fédération, une situation particulièrement grave qui va à l'encontre de ses obligations au regard des Statuts de la Fifa. Cette décision a été prise en accord avec la Confédération africaine de football (CAF), après que deux missions conjointes Fifa/CAF ont été dépêchées à Brazzaville.

Voici un extrait du communiqué de la Fifa, publié le 6 février dans la soirée.

«La levée de la suspension est soumise aux conditions suivantes :

-redonner le contrôle total du siège de la Fécofoot, du Centre technique d'Ignié et des autres installations à la Fécofoot;

-renoncer à toute tentative de changer les signataires autorisés des comptes bancaires de la Fécofoot et/ou redonner le contrôle total aux signataires reconnus par la Fifa et la CAF ;

-déclarer invalide ou annuler toute décision, juridique ou autre, autorisant la commission ad hoc à exercer un contrôle ou une autorité quelconque sur la Fécofoot,

-coopérer pleinement pour permettre à la Fécofoot de gérer ses affaires courantes sans subir d'influence indue de la part de tiers».

La Rédaction

NÉCROLOGIE



Douniama Parfait Wilfried, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, le sergent des Forces armées congolaises, Douniama Ondele Jocelyn, Blaise Douniama «Moubiala» ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances, du décès le 5 février 2025 de leur frère aîné, Douniama Tsiba Marcel «Bourgeois». Le corps sans vie se trouvant à la morgue d'Oyo, la date de l'inhumation sera communiqué ultérieurement.

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France



Premier but de la saison pour Alain Ipiélé, mais 14e défaite pour son équipe, le FC Martignes/DR

Ligue 2, 22^e journée

Réduit à dix à la 43^e minute et mené au score à la mi-temps, Martignes s'incline à domicile face à Troyes (1-2).

Entrés à la pause, Bevic Moussiti Oko et Alain Ipiélé ont combiné à la 60^e minute, avec un centre de l'ailier sur l'avant-centre qui remet dans l'axe pour Kembolo dont le tir à bout portant est sorti du cadre par Lemaitre.

A la 71^e minute, Bevic Moussiti Oko résiste à la charge de M'Changama, entre dans la surface et obtient un penalty généreux...et manqué par Amraoui.

C'est finalement Ipiélé qui va réduire l'écart du score à la 90^e+1 minute d'une tête lobée à la réception d'un long centre de Bamba. Le premier but de la saison de l'international congolais.

Deux bourdes permettent à Bastia de l'emporter à Rodez (2-0). La seconde est l'œuvre de Loni Laurent Quenabio, victime d'une glissade à l'entrée de sa surface (88^e min).

Pas de Steevy Mazikou dans le groupe corse.

Après trois revers consécutifs, le Red Star stoppe l'hémorragie à Grenoble (0-0). Un déplacement effectué sans

Fred Dembi, resté aux soins. Josué Escartin est entré à la 88^e minute. Dans les rangs isérois, Loris Mouyokolo a joué toute la rencontre, sans être vraiment dérangé par l'attaque adverse. Nolan Mbemba est resté sur le banc. Ce samedi, Ajaccio et Jesah Ayessa Ondze reçoivent Guingamp, tandis que Clermont et Mons Bassouamina se rendent à Metz.

National 1, 20^e journée

Orléans l'emporte à Concarneau (2-1). Marvin Baudry était titulaire et a joué toute la rencontre. Owen Matimbou n'était pas dans le groupe pour le second match de rang.

Quevilly-Rouen prend un point à Bourg-Péronnas (1-1). Avec Niels Bouékou titulaire au poste de relayeur gauche et remplacé à la pause.

Sochaux est tenu en échec par le Paris Atletico (0-0). Sans Victor Mayela, non retenu.

Châteauroux perd sur son terrain face à Valenciennes (1-2). Sans Dorian Ngoma, absent de la feuille de match. Cédric Odzoumo et Versailles reçoivent Aubagne ce samedi après-midi.

Camille Delourme

Les MUCODEC et Vous.

COMMUNIQUE AGO 2025

La Fédération des MUCODEC informe les sociétaires de la tenue des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) des Caisses Locales sur l'ensemble du réseau, prévues du 17 février au 3 mars 2025.

Les sociétaires sont invités à se rendre dès maintenant dans leurs caisses locales respectives pour retirer leurs convocations. Cependant, en raison du nombre limité de places disponibles, seuls les premiers sociétaires à effectuer cette démarche pourront assister aux sessions.

Ci-dessous, le calendrier des AGO des caisses locales du réseau MUCODEC :

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu	Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
Moungali	17 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC	Mouana-nto	21 février 2025	14 heures	Salle polyvalente de Saris
Mossaka	17 février 2025	14 heures	Salle de la mairie	Kinkala	22 février 2025	10 heures	Salle du Conseil Départ.
Tchikobo	17 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR	Djambala	22 février 2025	14 heures	Salle de la sous préfecture
Mouyondzi	17 février 2025	14 heures	Maison Commune	Nkayi	22 février 2025	14 heures	Salle polyvalente de Saris
Poto-Poto	18 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC	Talangaï	24 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Oyo	18 février 2025	14 heures	Salle de la CRF	Owando	24 février 2025	14 heures	Salle de l'ENI
Grand - marché	18 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR	Fond Tié-tié	24 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Madingou	18 février 2025	14 heures	Salle du Conseil Départ.	Ouenzé	25 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Plateau des 15 ans	19 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC	Makoua	25 février 2025	14 heures	Salle du Cercle Culturel
Ewo	19 février 2025	14 heures	Salle du Conseil Départ.	Tchimbamba	25 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Tié-tié Centre	19 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR	Makélékélé	26 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Sibiti	19 février 2025	14 heures	Salle de la mairie	Ngombé	26 février 2025	18 heures	Siège du Comité du village
CCF	20 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC	Mvou-mvou	26 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Boundji	20 février 2025	14 heures	Salle de la Mairie	Bacongo	27 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Loandjili	20 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR	Ouessou	27 février 2025	14 heures	Ecole Catholique (Salle Polyv.)
Dolisie	20 février 2025	14 heures	Salle de l'ENI	Brazza-centre	28 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
La Gare	21 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC	Pokola	28 février 2025	17 heures	Salle de la Mairie
Gamboma	21 février 2025	14 heures	GEG de Gamboma	Mindouli	1 ^{er} mars 2025	14 heures	Salle Sir MOUG
Centre-ville PNR	21 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR	Tsiémé	03 mars 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
				Impfondo	03 mars 2025	14 heures	Salle du Conseil Départ.

NB: La convocation vous sera exigée à l'entrée.



Encore plus proche de vous !

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

La Ministre échange avec le personnel de la Direction générale de la Marine Marchande

Madame le Ministre des Transports de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA- BABACKAS a échangée le 6 février à Pointe-Noire avec les agents et cadres de cette entité administratif.

Dans son mot de Bienvenu, Christian Armel NKOU, Directeur Général de la Marine Marchande, a signifié que Madame le Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, Présidente en exercice de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), est la première femme du pays a assumée pour une deuxième fois, les fonctions de ce ministère depuis la proclamation de la république le 28 novembre 1958. Ainsi poursuit-il en sa qualité de capitaine du navire, Marine Marchande, battant pavillon congolais, il voudrait la souhaiter, bon vent en vue d'une expédition maritime sécurisée et sûre jusqu'au port de destination, dans ce navire bien construit, respectant l'environnement et ayant abord un équipage bien formé, travaillant et vivant dans les meilleures conditions conformément aux exigences des conventions internationales ratifiées par la république du Congo.

En ma qualité du Président du comité



des Experts, de l'OMAOC, poursuit le Directeur Général, je voudrais saisir cette opportunité pour vous exprimer tout mon profond dévouement à vous assister dans l'exercice de votre mandat à la présidence de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), notre outil d'intégration régionale regroupant 25 Etats membres en matière de transport maritime. Aussi en ma qualité de responsable du programme transport maritime, j'ai suivi avec une attention soutenu, votre communication à l'endroit de l'en-

semble des responsables de la chaîne de transport.

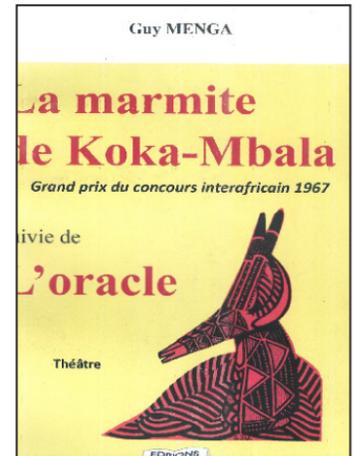
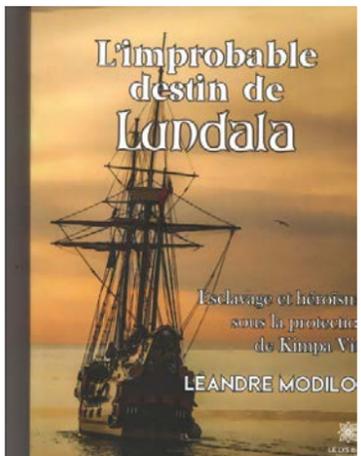
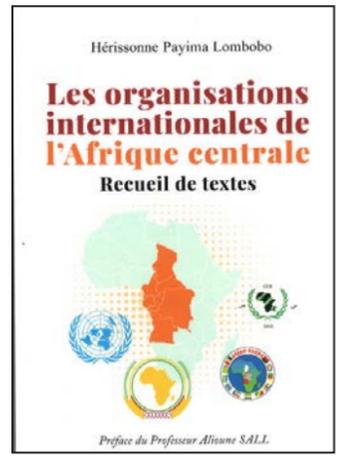
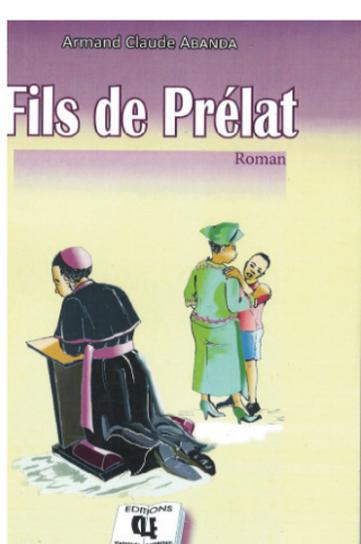
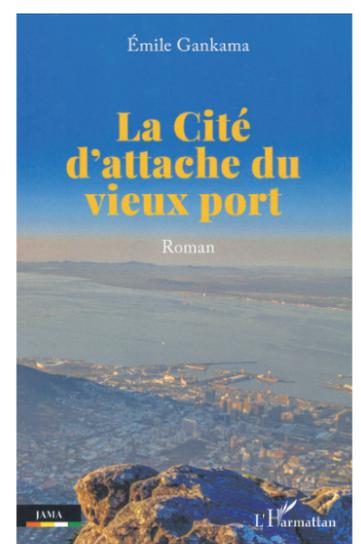
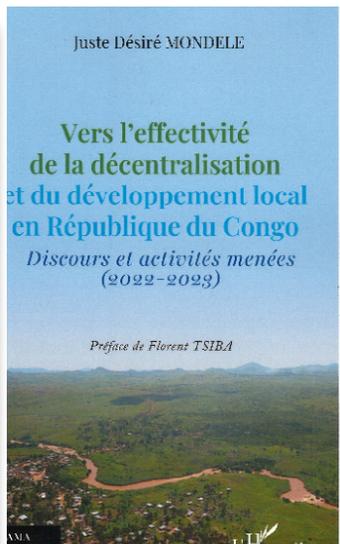
« A l'occasion de celle-ci, Madame le Ministre, vous avez clairement déclinée votre vision en vue de servir le Président de la république à travers les quatre modes de transport sous votre responsabilité à savoir, les transports routier, ferroviaire, aérien et maritime. En ce qui concerne le quatrième mur de la maison transport à savoir, le transport maritime, nous avons retenu qu'il est question de la transposition en droit interne, des conventions mari-

times internationales ratifiées par le Congo, de la mise en œuvre effective, du plan de mesures correctives des constatations et des conclusions de l'audite du Congo. Pour clôturer mon propos, je voudrais vous exprimer, toute notre profonde gratitude pour l'exhortation au courage, à la rigueur, à la discipline, à la tolérance et à la confiance placée aux cadres et agents de la cette structure. Nous réitérons notre engagement d'œuvrer à vos côtés et sous votre leadership avérée afin de relever les nombreux défis du secteur des transports en général et particulièrement ceux du secteur maritime » a-t-il déclaré.

Pour sa part, Madame le Ministre a expliquée qu'au cours de cette séance de travail, elle cherche à comprendre les problèmes structurels. «Ainsi si nous travaillons sérieusement à identifier les problématiques, alors nous allons dans une dynamique de réparation, restauration, renforcement, que nous allons mener ensemble » a-t-elle déclarée.



EN VENTE



COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Un réseau des parlementaires africains de la façade Atlantique envisagé

Le président de l'Assemblée nationale du Congo, Isidore Mvouba, a invité le 6 février à Rabat, au Maroc, les présidents des chambres parlementaires à poser les jalons du Réseau institutionnel des parlementaires africains de la façade Atlantique, une institution qui se présentera comme une véritable force de propositions et d'actions.

Le président de la chambre basse du Parlement congolais s'exprimait à l'occasion de la réunion des présidents des Parlements des Etats africains atlantiques. Selon Isidore Mvouba, la rencontre du Maroc a été un moment pour célébrer l'engagement des participants à donner corps et âme à la vision royale. Cet engagement, a-t-il souligné, a vocation à consolider l'espace de paix, de stabilité et de prospérité partagée par les Etats africains du pourtour Atlantique.

« Pour sa part, le président de la République du Congo, Denis Sassou N'Gusso, qui n'a cessé de lutter pour la paix en Afrique et dans le monde, ainsi que pour l'émergence du Congo et de l'Afrique, salue cette initiative porteuse des perspectives enthousiasmantes. Il est vrai que les attentes de nos pays sont nombreuses, au travers des particularités de toute nature », a-t-il déclaré.

Il a aussi souligné la nécessité des parlementaires de la côte Atlantique de construire les solidarités politiques, économiques, culturelles et sociales, dans l'espace de la rive Atlantique africaine.

« C'est un challenge à la portée de nos vingt-trois Etats qui comptent près de 46% de la population du continent, génèrent 55% du produit intérieur brut de l'Afrique, et réalisent plus de la moitié des échanges intra-africains », a soutenu le président de l'Assemblée nationale du Congo.

Il a également rappelé que cet espace

communautaire possède deux importants atouts : l'Afrique et l'Atlantique. L'Afrique, berceau de l'humanité, est, a expliqué Isidore Mvouba, le continent d'avenir, pour ne pas dire le continent de l'avenir. Quant à l'Atlantique, cet océan de 106 millions de Km², se situe, a-t-il poursuivi, à la croisée de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, et partage ses eaux avec la Méditerranée et d'autres mers.

Inscrire l'initiative dans le programme d'actions des parlements

« Cet espace maritime est considéré, à juste raison, comme une mine considérable de potentialités, en raison de sa richesse en ressources naturelles. Cependant, cet océan fait face à des défis complexes tels que la piraterie maritime, le crime transnational organisé, les effets du changement climatique, et j'en passe. Ces menaces appellent de notre part une coopération renforcée et dynamique, afin de mieux tirer profit des opportunités offertes par l'économie bleue, l'énergie et la connectivité maritime », a conclu le chef de la délégation congolaise.

D'où la nécessité de mutualiser les énergies, les efforts, les savoir-faire et savoir-être afin, a dit le président de l'Assemblée nationale du Congo, de surmonter les défis majeurs et croissants qui se posent à cet espace. Le but étant de capitaliser sur la mise en œuvre de l'initiative des pays africains riverains de l'Atlantique. Il a, enfin, rassuré l'assistance du fait que le Congo est en ordre de bataille pour



Isidore Mvouba s'exprimant devant la tribune/DR

apporter sa pierre à la construction de ce réseau qui conduira les vingt-trois pays qui composent cet espace vers le développement.

Visant, entre autres, la défense des intérêts de cette région Atlantique, le réseau des parlementaires en état de gestation sera également une occasion pour les élus de cet espace de coordonner leurs efforts, a souligné le président de la chambre des représentants du Royaume du Maroc, Rachid Talbi El Alami. « Afin de coordonner nos efforts, je propose la

formation d'un réseau parlementaire regroupant les représentants des institutions législatives des pays de l'Afrique Atlantique pour harmoniser la communication et le plaidoyer au niveau international et à inscrire cette initiative dans le programme d'actions des discussions, de dialogue et de la coopération de nos Parlements avec d'autres institutions nationales, les acteurs économiques et civils, l'opinion publique de chaque pays concerné », a-t-il dé-

claré à l'ouverture de la réunion.

Accueillant environ 60% des investissements étrangers et directs, la façade Atlantique de l'Afrique constitue un espace géopolitique, géostratégique et géoéconomique capital. D'après le vice-président de la chambre des conseillers du Maroc, Ahmed Akhchichine, il s'agit des pays qui comptent des ressources naturelles très importantes, dont l'énergie atomique, des ressources halieutiques et de la pêche diversifiées.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Nul ne peut dire...

Ce qui ressort à l'évidence des premières semaines de la nouvelle présidence de Donald Trump, aux Etats-Unis, est bien le fait que l'on ne peut prévoir ce qui va se passer sur la scène mondiale dans les mois et les années à venir. Soutenu par une majorité politique bien décidée elle-même à tirer le plus grand profit de sa nouvelle mandature à la Maison Blanche, le successeur de Joe Biden n'hésite pas, en effet, à taper du poing sur la table mondiale comme en a témoigné la semaine dernière sa déclaration pour le moins surprenante, choquante même, concernant l'annexion pure et simple de la bande de Gaza,

Dans ce contexte très inquiétant

qui confirme ce que nous avons écrit ici même à maintes reprises, ces derniers temps l'on ne saurait trop conseiller à la majorité de l'humanité de se mobiliser sur la scène internationale afin d'éviter que le pire se produise. Le pire, c'est-à-dire l'affrontement plus ou moins direct des Etats-Unis, de la Chine, de l'Inde, de la Russie, de la vieille Europe dans les régions potentiellement les plus riches de la planète. Une dérive globale dont les événements qui se déroulent dans l'Est de la République démocratique du Congo témoignent dangereusement.

Il est évident, en effet, que l'agressivité dont fait preuve Donald Trump, tout particulièrement dans le champ économique et financier, provoquera au cours

des semaines à venir de vives, très vives réactions des autres grandes puissances. A commencer évidemment par la Chine qui n'acceptera certainement pas la brutale levée des taxes et des impôts sur ses biens et ses produits que le nouveau locataire de la Maison Blanche vient de confirmer. Et qui, bien sûr, mettra tout en œuvre pour faire mieux entendre sa voix sur la scène internationale.

Dans ce contexte qui est pour le moins inquiétant car il risque de provoquer une crise de dimension mondiale, il est clair que seul un « Sommet » réunissant les « Grands » de l'hémisphère Nord, mais aussi les nations du Tiers monde de l'hémisphère Sud peut permettre d'éviter le pire. Exactement ce qui ne s'était pas produit comme

on l'espérait dans le siècle dernier et qui avait généré les deux pires guerres mondiales de l'Histoire.

Que les Grands de ce temps tapent du poing sur la table pour tirer profit de leur richesse comme le font Donald Trump, Xi Jinping, Vladimir Poutine n'a rien d'étonnant. Mais il importe au plus haut point, si l'on veut du moins que la paix mondiale se perpétue, que chacun d'eux prenne la juste mesure des dangers qu'il fait courir à l'humanité dans le moment où la dégradation de la nature menace déjà notre survie. D'où le rôle essentiel que peuvent et doivent jouer les puissances morales, religieuses, culturelles des cinq continents.

Jean-Paul Pigasse